

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230420_040/245
	Du 20 AVRIL 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 22 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 5 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> URBANISME- Vente parcelle BM 59	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; ROUQUIER Bruno ; BERLINE Marion ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par courrier en date du 17 août 2022 Monsieur TOSETTO Frédéric et Madame TOSETTO Lydie avait sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle communale, jouxtant leur propriété, section BM n° 59.

Vu l'évaluation effectuée par le Pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP du Gard en date du 19 janvier 2023, fixant la valeur vénale du terrain à 9 000,00 €.

Vu l'accord de Monsieur TOSETTO Frédéric et Madame TOSETTO Lydie, en date du 22 mars 2023.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 6 avril 2023

Le rapport de Monsieur Cyril GUERRE entendu.

Il est proposé de vendre la parcelle communale, située Peyreloubes – Route de Sauve, cadastrées BM 59 d'une superficie de 1 556 m² en zone N du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Caveirac au prix de 9 000,00 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE.

DECIDE de vendre la parcelle communale, cadastrées BM 59 d'une superficie de 1 556 m² à Monsieur TOSETTO Frédéric et Madame TOSETTO Lydie au prix de 9 000,00 € net vendeur. Les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE. Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer l'acte notarié nécessaire pour la réalisation de cette vente et toutes pièces relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

25 AVRIL 2023

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de Séance

Sophie LINSERKT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'État et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>